



**11^{ème} 2 CV CROSS
du
PAYS SALVAGNACOIS (81)**

17 et 18 AOUT 2024

**PRE REGLEMENT
PARTICULIER**

AUTO-CROSS SALVAGNACOIS – Tel 05 63 40 58 14 et 06 26 22 04 39

ASA DU VIGNOBLE TARNAIS – 53 Avenue Jean Bérengier 81800 COUFFOULEUX
Tel : 05 63 33 84 81 - Fax : 05 63 40 32 15 – asadvignobletarnais@free.fr

PRE REGLEMENT PARTICULIER

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

11ème 2CV CROSS du PAYS SALVAGNAÇOIS **17 et 18 AOUT 2024**

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA DU VIGNOBLE TARNAIS organise les 17 et 18 Août 2024 avec le concours de l'Auto Cross Salvagnacois une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée **11ème 2 CV Cross du Pays Salvagnacois.**

Cette compétition compte pour la coupe de France de 2cv cross.

Cette épreuve compte également pour le challenge des commissaires de la ligue du sport automobile Occitanie Pyrénées. (Coefficient 2)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le) sous le numéro R.... et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Patrice MARTY Lic. : 9699
Membre du Collège	M. GALARD Bernard Lic. : 4608
Membre du Collège	Mme. RIOTTI Laetitia Lic. : 228648
Directeur de Course	M. CHOUIDEN Yves Lic. : 41554
Adjoint à la Direction de Course	M. CENTIMES Gérard Lic. : 31211
Directeur de Course adjoint (pré grille)	M TEILLARD Laurent Lic. : 10182
Chargés des relations avec les concurrents	M. VAYSSIERE Jean Bernard Lic. : 93351 M. Lic. : 198960
Commissaire Technique responsable	M. CHAZAL Patrick Lic. : 198486
Commissaire Technique	M. SANGLA Bernard Lic. : 8230
Chronométrateur	M. GAUBERT Olivier Lic. : 7238
Aide Chronométrateur	M.GALUT Stéphane Lic. : 39273
Commissaire responsable du Parc Fermé	M. VAYSSIERE Jean Bernard Lic. : 93351
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	M. BARTHE Alain Lic. : 190097
Médecin Chef	Dr ELRAKAWI Mohamed Lic. : 211104
Responsable Sécurité	M. JULIA Jean Pierre Lic. : 44616
Responsable du service presse	M. JULIA Jean Pierre Lic. : 44616
Juges de Faits	M. DORADOUX Joël Lic : 1383 et tous les officiels non membres du C.S

L'organisateur administratif est l'ASA du Vignoble Tarnais et l'organisateur technique est l'Auto Cross Salvagnacois

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 08 Juillet 2024
Clôture des engagements	Samedi 10 Août 2024
Publication de la liste des engagés	Mercredi 14 Août 2024
Date et lieu de la compétition	Samedi 17 et Dimanche 18 Août 2024 Circuit des Planets
Vérifications	Vérifications facultatives : Vendredi 16 Août 2024 de 16 h à 20 h Vérifications obligatoires : Samedi 17 Août 2024 de 7 h00 à 10 h00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 17 Août 2024 à 09 h 00 Local des C.S
Briefing obligatoire	Samedi 17 Août 2024 à 12 h 00 face au local des C.S
Horaire des essais libres	Samedi 17 Août 2024 de 14 h à 15 h
Horaire des essais chronométrés	Samedi 17 Août 2024 de 15 h 30 à 17 h00
Horaire de la course	Voir Annexe 1
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la finale
Remise des prix	Dimanche 18 Août 2024 sur le circuit à 19h30

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le Samedi 17 Août 2024 de 7 h 00 à 10 h 00.

Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du mardi 13 Août 2024 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant : 06 26 22 04 39

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Auto Cross Salvagnacois chez M. JULIA Jean Pierre, 1664 Route de Montauban,
81630 SALVAGNAC
Tel : 06 26 22 04 39
E-mail : jp.julia@outlook.fr

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au samedi 11 Août 2024 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **75€** avec la publicité facultative de l'organisateur. (Electricité fournie pour chaque engagement au tarif de **5€**). Chèque de **75€** pour engagement + électricité. Chèque de **70€** pour l'engagement seul.

- **145 €** sans la publicité facultative de l'organisateur (X2). (Electricité fournie pour chaque engagement au tarif de **5€**). Chèque de **140€** pour engagement sans publicité ni électricité.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés trop faible, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture (*ne*) pourra (*pas*) être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme à la réglementation générale du 2CV Cross.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par le groupement 2 CV Cross présent sur le circuit.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 11ème 2 CV Cross du Pays Salvagnacois se déroulera sur le circuit des PLANETS long de 1050 mètres et d'une largeur est comprise entre 13 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 18 mai 2021 sous le numéro 81 09 21 04 77 AC Nat 1050

L'accès au circuit se fait :

- Axe Albi-Toulouse par l'autoroute A 68 sortie 9 direction Montauban
 - Axe Bordeaux Toulouse par l'autoroute A 62 sortie Montauban puis autoroute A 20 sortie 63 direction Albi
 - Axe Paris Toulouse par autoroute A 20 sortie 63 direction Albi.

L'accès au circuit sera fléché depuis la route départementale 999 (Montauban-Gaillac)

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Il y aura 2 tableaux d'affichage :

- l'un situé à proximité de la buvette
- l'autre situé dans le parc pilotes

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à la Direction de course et au collège des C.S.

Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 26 22 04 39

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu le Samedi 17 Août 2024 à 12 h 00 à la direction de course.*

7.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le collège des commissaires sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place. (Réglementation Générale 2 CV Cross, art.8.4 page 11).

ARTICLE 8. PROCEDURES DE COURSE

Conforme à la réglementation FFSA

ARTICLE 9. PENALITES

Conforme à la réglementation FFSA

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 12. PRIX

PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1265€.

Finale A

1 ^{er} :	130 €	6 ^{ème} :	65 €	11 ^{ème} :	40 €
2 ^{ème} :	110 €	7 ^{ème} :	60 €	12 ^{ème} :	35 €
3 ^{ème} :	95 €	8 ^{ème} :	55 €		
4 ^{ème} :	85 €	9 ^{ème} :	50 €		
5 ^{ème} :	75 €	10 ^{ème} :	45 €		

Du 13^{ème} au 25^{ème} : 30 € y compris aux pilotes victimes d'abandon.

Finale B : 1^{er} : 20 € 2^{ème} : 20 € 3^{ème} : 20 €

COUPES

Des coupes seront distribuées à tous les finalistes

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le circuit à 19 h 30.

ARTICLE 13. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

13.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 7 + pré grille

Nombre d'extincteurs par poste, 2 Type ABC capacité 6 Kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 18

13.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Annexe 1 : Horaires, nombre de tours/manches

Annexe 2 : convention d'organisation entre l'ASA du vignoble tarnais et l'Auto Cross Salvagnacois et son annexe.